



**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Projet d'un parc éolien sur la commune de VARAIZE**

Il sera procédé du lundi 23 avril au mardi 29 mai 2018 inclus à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de VARAIZE, déposée par la SARL Centrale Éolienne de VARAIZE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : SARL Centrale Éolienne de VARAIZE, dont le siège se situe au 77 rue Samuel Morse – Alliance II THEOLIA FRANCE 34000 MONTPELLIER, Tel : 04 67 58 85 25.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Varaize où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de VARAIZE, 23 Grande Rue 17400 VARAIZE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage dans les Mairies de Saint-Julien-de-l'Escap, Courcerac, La Brousse, Aumagne, Saint-Pierre-de-Juillers, Aujac, Cherbonnières, Authon-Ebéon, Les Eglises d'Argenteuil, Vervant, Poursay-Garnaud, Saint-Martin-de-Juillers, Nantillé, Gibourne, Sainte-Même, Bagnizeau, Asnières-la-Giraud, Blansac-Lès-Matha, Matha, Fontenet.

Madame Christine YON, Ingénieur des techniques de l'équipement rural, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Varaize, dans les conditions suivantes :

- lundi 23 avril 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 04 mai 2018 de 9h30 à 12h30
- mardi 15 mai 2018 de 9h30 à 12h30
- jeudi 24 mai 2018 de 9h00 à 12h00
- mardi 29 mai 2018 de 9h30 à 12h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SARL Centrale Éolienne de VARAIZE.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Sous-Préfecture de SAINT-JEAN-D'ANGELY et en mairie de VARAIZE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.